

Des actions Nature
rafraichissantes !

Charte de prêt des gobelets réutilisables « PCDN » de la Ville de Gembloux

Conditions pour le prêt des gobelets

Les gobelets sont prêtés gratuitement aux associations et institutions qui en font la demande pour leurs événements se déroulant sur le territoire de Gembloux, en lien avec la Ville.

La Ville de Gembloux se réserve le droit de concéder ou non le prêt.

Toute demande doit être introduite au moins un mois avant la date de l'événement auprès du service Environnement (julien.legrand@gembloux.be).



Un peu plus de 1400 gobelets sont disponibles, répartis selon :

- 2 caisses de 54 gobelets
- 2 caisses de 152 gobelets
- 4 caisses de 252 gobelets

Le choix des caisses peut être modulé pour s'adapter au mieux aux besoins de l'événement.

Les caisses sont enlevées et ramenées au service Environnement sur rendez-vous.

Avant, pendant et après l'événement, les caisses sont stockées en un endroit propre et sec de manière à garantir leur hygiène. Les caisses vidées ne sont pas emboîtées (l'hygiène de l'intérieur de la caisse doit être préservé) mais refermées et stockées dans un endroit propre et sec.

Tout gobelet sorti des caisses doit être lavé, qu'il ait servi ou non (hygiène alimentaire).

Avant d'être rangés dans les caisses, les gobelets sont **LAVÉS ET SÉCHÉS** :

- le lavage se fait à l'eau chaude avec un produit vaisselle. Des jeux de brosses-triples montées sur ventouses peuvent être prêtés à la demande. Les gobelets peuvent aussi être lavés en lave-vaisselle, jusque 80°C maximum. Ils sont rincés.
- Le SÉCHAGE est primordial afin d'éviter une odeur de « renfermé ». L'essuyage avec un essuie qui devient vite gorgé d'eau ne suffit pas. Après essuyage, les gobelets sont étalés, ouverture vers le haut, sur une surface propre et sèche, le temps nécessaire à ce qu'aucune trace d'humidité ne soit visible dans leur fond ou sur le dessous.



Les caisses doivent également être propres et sèches avant d'accueillir les gobelets propres et secs.

Si le lavage des gobelets ne peut se faire immédiatement après leur utilisation, les gobelets les plus sales sont rincés à l'eau (vin rouge, soupe, fruits de sangria, ... boue, etc.).

Les gobelets manquants, cassés ou abimés sont à charge de l'emprunteur au prix d'1 € par gobelet, afin de l'encourager à mettre en place un système de caution.

Les caisses et accessoires manquants ou cassés sont également à charge de l'emprunteur et devront faire l'objet d'un remplacement à l'identique par ses soins, selon les spécificités suivantes et dans un délai de 15 jours passé l'événement :

- la caisse prévue pour 54 gobelets : Box Sencys S 11l (Magasin Brico - 7 €)
- la caisse prévue pour 152 gobelets : Box Sencys M 26l (Magasin Brico - 12 €)
- la caisse prévue pour 252 gobelets : Box Sencys L 40l (Magasin Brico - 16 €)
- le jeu de brosses-triples montées sur ventouses : Ebay ou Amazon - 20 €
- la brosse-boule : Magasin Colruyt - 4€
- la bassine : Allibert 11l (Magasin Extra - 3€)

L'état de propreté et de siccité du matériel sera vérifié à son retour. Si celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, l'emprunteur devra relaver et/ou sécher les gobelets et/ou caisses désignés dans un délai de 4 jours après le premier retour. Si, au moment du deuxième retour du matériel, son état n'est toujours pas jugé satisfaisant, la Ville assurera elle-même le lavage et/ou séchage, entièrement à charge de l'emprunteur au prix de 0,50 € par gobelet.

Si cette charte peut paraître contraignante, pensez aux personnes qui vont boire dans ces gobelets, parfois un simple verre d'eau qui permet d'en apprécier toutes les odeurs...

Bon succès pour votre événement !

PS : si des personnes sont intéressées par le PCDN, elles peuvent être orientées vers le service Environnement de la Ville ou vers le site :

<http://nature.gembloux.be/>